



## Discipline Saut

# Règlement du Championnat Suisse Saut Elite

## 1 Droit de participation

Chaque cavalier/ère et chaque cheval ne peuvent participer qu'à un seul Championnat Suisse de Saut.

Les participants au Championnat doivent être de nationalité suisse. Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.

Les cavaliers et les cavalières juniors et jeunes cavaliers ne peuvent participer qu'avec l'autorisation du responsable du cadre respectif de la discipline Saut et s'ils sont qualifiés.

### 1.1 Épreuves qualificatives pour le Championnat Suisse en Suisse

Entre les Championnats Suisses qui se déroulent annuellement, des épreuves de catégorie N150/155 sont organisées sur diverses places et désignées comme épreuves qualificatives.

Le choix des places qualificatives sera fait par le directoire de la discipline saut.

L'épreuve qualificative doit pouvoir être montée par les participants en tant qu'épreuve seule. Les avant programmes sont à formuler comme suit:

- a) N150/155 barème A au chrono + 1 barrage barème A au chrono **ou** N150/155 barème A au chrono + Winning Round (les points de pénalité du parcours initial sont pris en compte; départs dans l'ordre inverse des résultats du parcours initial)
- b) Restrictions: 2 chevaux au maximum par cavalier/ère. S'il y a plus de 70 engagements, soit le deuxième cheval est exclu selon les priorités 1 à 3 ci-après, soit l'épreuve se déroule en deux séries distinctes mais sur le même parcours. 30% sont classés dans deux classements distincts.
  1. Cavaliers/ères qui ne sont pas membres d'un cadre
  2. Membres des cadres Juniors/Jeunes Cavaliers
  3. Membres du Cadre Elite

Entre ces groupes, les chevaux sont exclus en fonction du nombre de classements N140/145/150/155 des cavaliers/cavalières durant l'année en cours et l'année précédente (selon liste publiée sur le site Internet de la FSSE, [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch)).

*Sont considérés comme classements N140/145/150/155 les résultats obtenus lors des épreuves à partir de 140 conformément aux directives pour l'enregistrement des résultats d'épreuves nationales et internationales à l'étranger*

*([http://www.fnch.ch/Htdocs/Files/v/6867.pdf/Auslandstarts/weisung\\_resultate\\_f.pdf?download=1](http://www.fnch.ch/Htdocs/Files/v/6867.pdf/Auslandstarts/weisung_resultate_f.pdf?download=1))*



## 1.2 Mode de qualification

Un ranking des qualifications pour le Championnat Suisse sera établi. Le ranking sera basé sur les composantes suivantes :

Epreuve de qualification pour le Championnat Suisse en Suisse

- Répartition des points : 25/23/21/19/17/15/13/11/10/9/9/9 etc.  
(Classement 30%. Les points vont seulement au cavalier)
- Dans le cas où le cavalier classe deux chevaux, le meilleur résultat compte. C'est-à-dire que seuls les points du meilleur cheval classé comptent.
- Les cavaliers étrangers ne sont pas pris en compte dans le classement. Le classement subsiste, cependant, à la place des cavaliers biffés, les cavaliers suisses non-classés reçoivent les points du dernier classé.

Participation aux CSIO / Coupe des Nations

- Participation à une Coupe des Nations CSIO 5\* :  
Répartition des points : 50 pour double sans faute / 35 pour un sans faute / ou 25 pour les participants, 5<sup>ème</sup> cavalier/ière inclus
- Participation à une Coupe des Nations CSIO 4\*

Répartition des points : 40 pour double sans faute / 30 pour un sans faute / ou 20 pour les participants, 5<sup>ème</sup> cavalier/ière inclus

- Participation à une Coupe des Nations CSIO 3\*

Répartition des points : 30 pour double sans faute / 22 pour un sans faute / ou 15 pour les participants, 5<sup>ème</sup> cavalier/ière inclus

Participation aux CE / CM / Jeux Olympiques

- Répartition des points : 50 pour tous les participants, 5<sup>ème</sup> cavalier/ière inclus

Word Longines Ranking

- Répartition des points : 50/48/46 etc. selon la Word Ranking liste actuelle. Dès le 25<sup>e</sup> rang et jusqu'au 40<sup>e</sup> rang, les cavaliers/ières concernés reçoivent 2 points.

Cavalier/ière Suisse avec domicile fixe à l'étranger

- Les classements officiels comptent à partir d'une hauteur de 150cm dans des manifestations à partir du niveau CSI 3\* qui se déroulent le même week-end qu'une épreuve de qualification pour le Championnat Suisse en Suisse (seul le meilleur résultat par week-end)
- La répartition des points se fait sur la base des points des épreuves de qualifications pour le Championnat Suisse en Suisse

Pour la qualification au Championnat Suisse, comptent toutes les épreuves qualificatives jusqu'au délai d'inscription au dit Championnat Suisse (les exceptions doivent être publiées dans les propositions du Championnat Suisse concerné). Les épreuves de qualification qui se déroulent entre le délai d'inscription et la tenue du Championnat Suisse, comptent déjà pour la qualification au Championnat Suisse de l'année suivante.

Le ranking des qualifications du Championnat Suisse sera actualisé après la publication d'un nouveau World Ranking (normalement au début du mois). Pour le classement final, le Longines-Ranking qui est publié 10 jours avant le délai d'inscription définitif sera utilisé.

## 1.3 Participation au Championnat Suisse

Les 40 premiers cavaliers selon le classement des qualifications pour le Championnat Suisse seront autorisés à prendre le départ.



## **2 Engagements**

Les participants au Championnat Suisse doivent s'annoncer à son organisateur jusqu'à la clôture des engagements au plus tard (les exceptions doivent être publiées dans les propositions du Championnat Suisse concerné).

La finance d'engagement pour le Championnat Suisse correspond à deux épreuves de catégorie N150/155.

## **3 Ecuries et contrôles d'identification**

Tous les chevaux participant au Championnat Suisse doivent obligatoirement loger dans les écuries officielles de la manifestation. Les chevaux doivent passer à un contrôle d'identité et un contrôle vétérinaire. Les chevaux doivent être présentés avec bride et passeport, mais sans guêtre ni bandage.

Les passeports restent chez l'organisateur jusqu'à la fin du Championnat Suisse et sont restitués après établissement du décompte final.

Les chevaux qui participent aux épreuves d'encadrement peuvent être installés dans les écuries du Championnat Suisse mais n'ont pas besoin de passer la visite vétérinaire.

## **4 Mode**

Le Championnat Suisse comporte deux épreuves à raison d'une épreuve par jour. Le total des deux épreuves représente le résultat final du Championnat Suisse.

Les cavaliers/ières qualifiés pour la finale peuvent choisir librement leur cheval. Les chevaux engagés peuvent participer, avant la première épreuve, à l'épreuve d'ouverture (de préférence une épreuve de saut en deux phases).

### **4.1 Epreuve d'ouverture**

L'organisateur organise, après la visite vétérinaire, une épreuve (de préférence une épreuve de saut en deux phases) comme épreuve d'ouverture facultative pour les participants/es aux Championnats Suisse. Cette épreuve peut également être ouverte à tous les autres participants du concours. Sont autorisés à prendre le départ de cette épreuve maximum 2 chevaux par participant/e au Championnat Suisse Elite. Ces deux chevaux sont inscrits, lors du délai d'inscription, pour l'épreuve d'ouverture. Les deux chevaux doivent avoir passé la visite vétérinaire pour autant qu'ils entrent en considération pour le CS. Lors du délai d'inscription, un cheval doit être inscrit dans le tour du CS. Celui-ci peut être modifié sur place une heure après la fin de l'épreuve d'ouverture.

Cette épreuve compte comme épreuve indépendante, une finance d'engagement est demandée, il y a un classement et une distribution de prix.



## 4.2 Première épreuve

La première épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie N150 et est jugée selon le barème C (sans barrage en cas d'égalité de temps sur la première place).

La liste de départ correspond à l'ordre inverse du classement des qualifications pour le Championnat Suisse.

Le résultat obtenu par chaque concurrent sera converti en points en multipliant le résultat de chaque concurrent par un coefficient de 0.50. Le résultat doit être limité à deux décimales après la virgule. La deuxième décimale sera arrondie vers le haut dès 0.005 et vers le bas jusqu'à 0.004.

Le concurrent ayant obtenu, après cette conversion, le moins de points recevra 0 pénalités. Pour les autres concurrents, on retranchera de leurs points de pénalités le nombre de points du gagnant.

Si un concurrent est éliminé ou a abandonné pour une raison quelconque, on lui comptera le nombre de points de pénalités du plus mauvais concurrent + 20 points. L'ajout de 20 points de pénalités ne sera effectué qu'après conversion des résultats en points de pénalités. C'est son résultat intermédiaire pour le Championnat Suisse.

Le classement de l'épreuve correspond également au classement intermédiaire du Championnat Suisse.

## 4.3 Epreuve finale

La deuxième épreuve correspond à un degré de difficulté jusqu'à 160 cm. Elle se dispute en 2 manches selon le barème A au chrono, deuxième manche réduite. Il faut intercaler une pause d'environ 30 minutes entre les deux manches. En cas d'égalité de points des trois premiers rangs, un unique barrage selon le barème A au chrono est organisé. Si deux barrages s'avéraient nécessaires, le barrage pour la troisième place doit avoir lieu avant celui pour le premier rang.

Peuvent participer à la première manche, toutes les paires qui ont pris le départ lors de la première épreuve, même les paires éliminées. Pour la deuxième manche, peuvent participer le 50% des meilleures paires du classement intermédiaire après la première épreuve et la première manche de l'épreuve finale ainsi que les égalités de points, mais au minimum 12. La participation à l'épreuve finale doit être confirmée jusqu'à 1 heure après la fin de la première épreuve.

L'ordre de départ de la première manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement de la première épreuve. L'ordre de départ de la deuxième manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire de la première épreuve et de la première manche de l'épreuve finale.

En cas d'égalité de points, l'ordre de départ de la première manche est déterminant.

Il n'est pas établi de classement de l'épreuve.



## 5 Parcours

### Obstacles et dimensions

	Epreuve d'ouverture	1 <sup>ère</sup> épreuve	Épreuve finale		
			1 <sup>ère</sup> manche	2 <sup>ème</sup> manche	Barrage/ Medailles
Catégorie	140 selon le RS FSSE ou le règlement saut FEI comme épreuve officielle, intégrer la rivière 320-350 cm comme obstacle en option	N150	N160	N160	N160
Obstacles		10-14	12-14	Max. 10	Max. 6
Hauteur d'obstacles		145-150 cm	150-160 cm	150-160 cm	150-160 cm
Largeur d'obstacles		150-180 cm	150-220 cm	150-220 cm	150-220 cm
Rivière		nue 360-380 cm	sans	sans	sans
Longueur parcours		450-600 m	450-600 m	400-500 m	
Tempo (m / min.)		temps autorisé 120 secondes	375 / 400	375 / 400	375 / 400
Barème		C	A au chrono	A au chrono	A au chrono

La deuxième manche de l'épreuve finale se fait sur un nouveau parcours qui peut à nouveau être inspecté par les concurrents. En cas de barrage, celui-ci peut être conçu avec des obstacles des première et deuxième manches ou seulement avec ceux de la deuxième. Ils doivent être notés comme tels sur le plan du parcours.

Ces directives (profil des exigences pour le CS) doivent être respectées au mieux. Des dérogations en raison de mauvais temps, des conditions de terrain, de l'environnement, etc. doivent être discutées avec le responsable du cadre correspondant.

## 6 Classement final

Le classement final est obtenu après le résultat du barrage selon les points et le temps. D'autres classements se calculent par l'addition des pénalités de la première épreuve et de l'épreuve finale ainsi que du temps de la deuxième manche de l'épreuve finale.

## 7 Somme des prix

Les prix minimaux suivants devront être distribués:

### 7.1 Première épreuve

Un classement est établi, 30% des partants sont classés. La somme minimale du prix du 1<sup>er</sup> rang est de CHF 2'500.-. L'échelonnement des rangs suivants s'effectue selon le pt 3.5 du RS 2011.



## **7.2 Epreuve finale**

Après cette épreuve finale, le classement du Championnat Suisse est établi. La somme minimale attribuée pour le premier rang du classement final est de Fr. 8'000.—. L'échelonnement pour les rangs suivants s'effectue selon le pt 3.5 du RS 2011. Tous les cavaliers et toutes les cavalières qui ont terminé la troisième épreuve seront classés.

## **8 Remarque finale**

La participation au Championnat Suisse est en principe obligatoire pour tous les membres des Cadres Elite qui se seront qualifiés.

Dans les cas pas clairs, le responsable du cadre / chef d'équipe sera contacté.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

*Approuvé par le Directoire de la discipline Saut le 01.03.2017.*